

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 JANVIER

BULLETIN

M. Jules Simon vient de publier dans le *Matin* un remarquable article auquel nous faisons quelques emprunts.

M. Jules Simon examine le discours de M. de Bismarck et se demande ce qu'il faut en conclure :

« M. de Bismarck a dit qu'il n'attaquerait jamais la France. Je le crois sincère. Il est trop fort de toutes façons pour ne pas l'être.

» Il a ajouté que la France ne pense pas, en ce moment, à attaquer l'Allemagne, et cela est évident ; mais que, vu la mobilité de son gouvernement, elle peut y penser demain. Il est naturel qu'un adversaire prévoit cette éventualité et veuille décourager et empêcher l'attaque en se rendant inexpugnable.

» Ainsi la guerre est entre nos mains ; et tant qu'elle sera dans ces mains-là, je ne crois pas qu'elle en sorte.

» Il reste, après ce discours, un nuage noir. Que peut entendre M. de Bismarck par ces mots : attaquer l'Allemagne ? L'Allemagne peut être tellement susceptible qu'il soit difficile à la France d'être suffisamment prudente.

» Je conclus qu'il ne faut jamais ni se reposer sur un discours, ni s'en effrayer outre mesure. Il faut toujours écouter attentivement M. de Bismarck ; mais il vaut encore mieux l'imiter que l'écouter.

» Il veut être inexpugnable. A nous de l'être également. »

Mais, pour être inexpugnable, que faire ? Voilà par où nous rentrons dans la question de la forme du gouvernement et de la valeur des institutions.

Écoutons ce que M. Jules Simon conseille pour devenir inexpugnable :

« Qu'est-ce que se rendre prêts pour la guerre ? (J'évite avec soin ces deux mots :

se préparer à la guerre, qui dénatureraient ma pensée.)

» C'est avoir de bonnes finances,
» De bonnes alliances,
» Et la possibilité de réunir en un clin d'œil une armée bien encadrée et bien commandée.

» Je suis toujours étonné quand je vois nos députés, qui savent que la guerre est, non probable, Dieu merci ! mais possible, passer leur temps

» A ébranler des ministères,
» A laïciser des écoles,
» A supprimer des sous-préfets.

» Il s'agit, messieurs, et il s'agit uniquement de faire de bonnes finances, de bonnes alliances et une bonne armée. Quand vous perdez vos journées à autre chose, il me semble que la vie et le sang de la France s'écoulent entre vos doigts. Si les députés ne le comprennent pas, il faudrait au moins que le gouvernement le comprit et forçât les députés à le comprendre.

» Quelle insanité de croire qu'un gouvernement gouverne le pays, s'il ne gouverne pas d'abord la Chambre !

» Nos ministres sont là, à flatter le vent.
» Eh ! le vent vient de toutes les directions, parce que vous voulez être dirigés au lieu d'être dirigeants. »

M. Jules Simon examine ce que font nos législateurs pour l'armée, et voici son témoignage :

« On avait fini, à force de temps et de peines, par faire voter un projet à la Chambre des députés. Il n'était pas bon ; il fallait, je pense, moins de temps pour l'améliorer, qu'il n'en faudra pour en faire un autre. Il était au Sénat entre les mains d'une commission dont je puis parler parce que j'en faisais partie. La commission était uniquement préoccupée de faire une bonne loi, une loi nationale ; elle n'y mêlait aucune passion ni aucune arrière-pensée politique. Il y avait là quelques avocats, je n'ai pas besoin de le dire, mais il y avait surtout des généraux et des amiraux. On y travaillait consciencieusement.

» Le général Farre, le général Deffis

avaient fait pour la commission des travaux très étendus. J'étais moi-même en correspondance réglée avec plusieurs généraux étrangers au Parlement et avec des médecins militaires : j'ai lieu de croire que mes collègues en faisaient autant. Nous étions assez avancés, quand on nous a tout à coup retiré le projet de loi. J'ai déjà dit qu'il n'était pas bon. Celui qu'ont élaboré les bureaux de la guerre est bien pire.

» On pardonnerait le retard s'il avait pour conséquence une amélioration, mais c'est le contraire. Ce retrait d'un projet, uniquement causé par l'arrivée d'un nouveau ministre, est de très mauvais exemple. Aucun ministre n'est éternel. Si chaque ministre apportait un nouveau projet, la loi ne serait jamais faite.

» De tous ces projets que nous apporte l'initiative du gouvernement ou l'initiative privée, je ne dirai aujourd'hui qu'un mot, mais accablant :

» C'est qu'on y trouve plus de trace des préoccupations politiques que des préoccupations militaires.

» On y continue la campagne de la laïcisation en incorporant les séminaristes ;

» Celle de l'enseignement intégral, qui n'est que la désorganisation de l'enseignement, en incorporant pour trois ans les élèves des grandes écoles ;

» Celle de l'égalité judaïque, qui est la consécration de l'inégalité et de l'injustice, en supprimant le volontariat.

» Et celle de l'abolition de tout esprit militaire, en réduisant le service à trois ans, c'est-à-dire en réalité à deux ans et à six mois.

» L'armée qu'on nous prépare par ces belles institutions pourra plaire aux intransigeants ; elle n'est pas pour déplaire aux Allemands.

» Elle sera peut-être plus démocratique, quoique je ne le pense pas ; elle ne sera pas plus redoutable à nos ennemis. On dit que l'opinion la veut comme cela. La Patrie la voudrait différente. »

Et voilà comment nos institutions, en

effrayant l'étranger, sont cause de notre faiblesse.

Elles provoquent l'ennemi et nous laissent désarmés.

Il n'y a pas d'accusation plus « accablante », en effet, contre la République, que celle que porte M. Jules Simon dans l'article dont nous venons de retracer quelques extraits.

A LA CHAMBRE

M^{rs} Freppel et MM. Thellier de Poncheville, Lanjuinais, de Mackau ont soulevé hier une grosse question : celle qui a trait, d'une part, au surmenage du budget, et, d'autre part, au surmenage des intelligences en matière d'enseignement.

C'est au surmenage du budget de l'instruction publique que nous devons en grande partie le désarroi de nos finances.

C'est au surmenage des jeunes intelligences que nous devons surtout la débilité de notre race, cette invasion de myopies, d'anémies, de phthisies, de méningites qui s'est abattue sur notre génération, cette prédominance presque générale du système nerveux sur le système musculaire, la diminution de l'appauvrissement physique de la population, tout cet ensemble d'accidents pathologiques qui menace de destruction plus ou moins prochaine la race française.

La pédagogie moderne — cette grande meurtrière — s'empare de nos enfants ; à l'âge où le corps se développe, où le grand air, l'exercice, les joies bruyantes sont absolument nécessaires, elle prend les pauvres petits êtres, les force au silence, les cloue sur un banc, refoule violemment en eux cette irrésistible force d'expansion qui est, pour ainsi dire, le développement, l'accroissement de la vie. Et cela, presque tous les jours, pendant des heures entières.

Quelques années s'écoulent ; l'horrible mégère arrache l'enfant de la prison primaire pour le condamner au bague de l'internat.

Sur une journée de quinze heures, pas

84 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

XIX

Léonce, pendant ce temps, ne restait pas inactif. A force d'insistance, il avait obtenu du notaire liquidateur la fixation d'un jour pour le paiement des reprises de M^{me} Maheurtier. La veille, il parlait de ce paiement à Richard :

— Avez-vous enfin, lui dit-il, cette procuration que je vous ai demandée ?

— Non, mais je la ferai signer ce soir à M^{me} Maheurtier.

— Vous êtes vraiment, permettez-moi de vous le dire, d'une négligence...

— Il n'y a pas de mal ; pourvu que vous l'ayez demain.

— Sans doute. Mais demain matin, sans faute, avant midi.

— Bien. Quant à l'emploi des fonds, vous savez mieux que M^{me} Maheurtier et moi quels sont les

meilleurs placements.

— Soyez tranquille, je réponds de tout. Mais, encore une fois, cette procuration, ne l'oubliez pas.

Le lendemain, à midi, il avait la pièce tant désirée. Il courut chez M^{me} X..., rue Saint-Honoré.

Celui-ci n'avait aucune défiance contre Léonce ; cependant il éprouva une certaine hésitation à lui remettre une somme de cette importance.

— Je suis surpris, dit-il, que M^{me} Maheurtier ne soit pas venue elle-même.

— A quoi bon ?

— Parce que cela en valait la peine.

— Mon Dieu, non, fit Léonce. Si M^{me} Maheurtier se présentait elle-même, vous lui compteriez les fonds, n'est-ce pas ? Or, comme elle me les confierait immédiatement après pour en opérer le placement, il est beaucoup plus simple que je les touche moi-même.

— Vous avez ce qu'il faut pour toucher ? demanda le notaire.

— Voici, fit Léonce en tendant sa procuration.

Le notaire l'examina.

— Mais c'est une procuration, dit-il.

— Sans doute.

— Cela ne suffit pas.

— Pourquoi donc ? Est-ce qu'elle n'est pas complète ? « Pouvoir de toucher et de recevoir !... » Lisez vous-même.

— Oui, je vois bien, mais pour la remise d'une

somme comme celle-là... quatre cent mille francs... une simple procuration... et sous signature privée encore !

— Que vous faut-il donc ? demanda Léonce.

— Je désirerais une quittance écrite et signée de la main de M^{me} Maheurtier.

Léonce dissimula son mécontentement sous un sourire.

— Soit ! dit-il au notaire, dans deux heures vous serez satisfait.

Il prit une voiture et se fit conduire rue Notre-Dame-des-Champs. Richard était dans son atelier.

— Qu'y a-t-il donc ? demanda-t-il.

— Il y a que M^{me} X... est un singulier formaliste.

Il ne se contenta pas de la procuration que je lui ai présentée.

— Il ne la trouve pas complète ?

— Si ! mais il veut autre chose, une quittance écrite et signée de M^{me} Maheurtier. C'est ridicule, mais il faut bien en passer par ce qu'il veut.

Il libella, séance tenante, le projet de quittance qu'Antoinette aurait à transcrire et à signer.

— Portez-lui cela, dit-il à Richard, et, pour éviter un nouvel ennui, priez-la d'y joindre un mot pour M^{me} X... En voilà des formalités ! fit-il en haussant les épaules.

— Bien, dit Richard, ma mère va aller la voir rue de Sèvres.

Il appela M^{me} Syramin. Léonce ne la reconnut

pas ; mais il crut se souvenir d'avoir vu cette figure quelque part ; et, peu curieux de se laisser observer, il se tint le plus possible à l'écart. M^{me} Syramin, du reste, ne parut pas le remarquer. Elle écouta les explications de Richard, puis sortit en promettant de revenir au plus tôt.

— Si vous voulez attendre ici ? dit Richard à Léonce.

— Non, fit celui-ci, qui craignait instinctivement une nouvelle rencontre avec M^{me} Syramin ; j'ai d'autres affaires pressées. Quand votre mère sera revenue, soyez assez bon pour m'apporter ces papiers chez moi, rue des Prouvaires, si cela ne vous dérange pas trop.

— Cela ne me dérange pas.

— Sans retard, n'est-ce pas ? je vais vous attendre.

M^{me} Syramin fut près de deux heures absente, à ce point que Richard commençait à être inquiet. Enfin elle rentra.

— Est-ce qu'Antoinette est malade ? demanda-t-il.

— Non, mais elle était sortie avec la supérieure ; j'ai été obligée de l'attendre.

— Et elle a signé ces papiers ?

— Oui, les voici.

— Donne. Je vais courir rue des Prouvaires. Il commence à être temps.

Il se disposa à sortir.

même trois heures de récréation; à peine une heure pour les repas. Et onze heures d'immobilité, de silence, de grammaire, de grec, de latin, d'arithmétique! Onze heures de travail imposées à des enfants de huit à quinze, seize, dix-sept ans!

La vie, pourtant si dure, de la caserne, paraît douce auprès de celle du collège.

Et, comme si la pédagogie moderne ne trouvait pas suffisant le nombre de ses victimes, elle a entrepris de l'augmenter en s'emparant des jeunes filles.

Le lycée de jeunes filles! quelle invention monstrueuse éclosée dans le cerveau du cuistre athée et républicain!

Nous félicitons M^{rs} Freppel et M. Thellier de Poncheville d'avoir pris la défense de l'enfance contre les attentats des pédagogues-assassins. Leurs éloquents protestations trouveront un écho dans les cœurs des pères et des mères de famille. Nous souhaitons aussi qu'elles reçoivent un accueil favorable des hommes qui ont décrété la main-mise par l'Etat sur la jeunesse française.

J. DE GONTIER.

On ne cause dans les couloirs — qu'un soleil printanier a fait désert par de nombreux habitués — que des pourparlers engagés par les opportunistes dans le but d'enlever le portefeuille de la guerre à M. Boulanger. On raconte que M. Jules Ferry fait, auprès de ses amis, d'actives démarches pour stimuler leur zèle. On a invoqué auprès des membres de divers groupes parlementaires le sentiment du « patriotisme » pour les décider à profiter de la première occasion de se débarrasser d'un ministre aussi compromettant.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La Bourse d'hier a encore eu une sorte d'effolement. Il est très évident que la liquidation de fin de mois est pour quelque chose dans cette persistance de baisse, mais les inquiétudes du dehors y ont la plus grande part. Les financiers disent qu'aucun ordre d'achat ne vient plus de la province et que l'on ne songe qu'à se liquider. Le gouvernement a perdu toute action de confiance en admettant qu'il en ait jamais eu, et le monde des affaires, cependant généralement hostile à tout remaniement politique, déclare qu'il est impossible de conserver certains ministres qui constituent un danger permanent pour le repos et la fortune publiques.

**

LES HOMMES NOIRS

Il appartenait à l'un des membres de la majorité républicaine de concentrer en une expression caractéristique les sentiments de haine professés par les républicains contre le clergé français. Il y a progression dans la franchise radicale. Jusqu'ici, depuis le cri de guerre : « le cléricalisme c'est l'ennemi », les membres de la majorité affectaient de ne viser que le congréganiste, « le jésuite ». On se souvient avec quelle affectation les

chefs de la majorité opportuniste s'efforçaient de séparer le clergé rural du clergé régulier.

Aujourd'hui, un député de la gauche peut déclamer avec amertume contre « les prêtres, ces hommes noirs ».

Le progrès est sensible. Tous les efforts ministériels pour tempérer l'impression fâcheuse que de telles brutalités des sectaires républicains produiront dans le pays seront stériles.

« Comment, s'est écrié M. Millerand, en s'adressant au ministre de l'instruction publique, c'est vous qui voulez maintenir les aumôniers dans les lycées, vous qui avez chassé les prêtres de l'enseignement primaire! »

L'apostrophe était d'une logique écrasante. Mais M. Berthelot ne se pique pas plus de logique que ses collègues du cabinet. Si nous chassons les prêtres du lycée, s-t-il avoué, ce serait la ruine des établissements officiels d'enseignement secondaire. Dans plusieurs collèges on a supprimé les aumôniers. Savez-vous ce qui est arrivé? Ils ont perdu la moitié de leurs élèves. Cette déclaration est la condamnation formelle de l'œuvre cynique tentée par le gouvernement de la République.

**

POUR DEUX FRANCS

Présidons! présidons!

M. le ministre de la guerre ne peut décidément passer une semaine sans présider quelque chose. Après les sociétés de gymnastique, de sauvetage, d'escrime, voici le tour des sociétés dansantes. On annonce, en effet, que, le 29 janvier, un bal, au profit des inondés du Midi, sera donné au Salon des Familles, à Saint-Mandé, sous la présidence du général Boulanger. C'est la Lanterne qui nous en fait part.

On ajoute que le bal sera essentiellement démocratique et populaire, le prix d'entrée étant fixé à 2 francs. Ce n'est vraiment pas cher pour danser sous la présidence d'un ministre de la guerre. Il est vrai qu'il y a un ministre et un ministre!

**

On lit dans la Lanterne :

« Une guerre ne peut donc surgir que si M. de Bismarck en prend l'initiative. Dans ce cas, tant pis. S'il jamais la lutte commence, il faut que chaque Français soit bien convaincu qu'il joue une partie suprême. »

« Nous devrions lutter jusqu'à notre dernier homme et notre dernier sou. Il en coûte toujours plus cher d'être vaincu que d'être vainqueur. Un peuple est bien fort quand il est dans l'obligation de vaincre ou de disparaître; et c'est la situation de la France. Elle doit faire réfléchir ses ennemis les plus acharnés. »

Le journal juif a des arguments tout à fait spéciaux.

« Vaincre ou disparaître », voilà l'alternative d'une guerre possible entre la France et l'Allemagne.

Quoi! pendant quatorze siècles de monarchie, la France aura pu traverser toutes

les crises, tous les malheurs, sans succomber, et quinze ans de République auront suffi pour la réduire à l'annihilation!

Voilà donc ce que votre République a fait de la France! Mais, alors, le premier devoir, le premier intérêt de la France est de s'en débarrasser au plus tôt, et de se concentrer, pour s'affermir et se reconstituer, autour de la Monarchie.

**

Le Journal officiel, qui coûte de si grosses sommes au budget, continue à ne point tenir compte de l'intérêt du public ni des besoins d'informations rapides, qui sont la loi même de la vie démocratique. C'est ainsi qu'à la date du 26 janvier 1887, nous le voyons qui publie encore les projets de loi et rapports du mois de juillet 1886. Comme le public est bien instruit de suivre les discussions parlementaires!

Comment! il ne se trouve pas un directeur du Journal officiel pour le tirer de cette ornière des tardigrades et pour faire de la publicité opportune plutôt qu'opportuniste? C'est celui-là qui mériterait d'être promu à la 1^{re} classe de son grade!

**

On lit dans le Paris d'hier :

« Ce matin, vers six heures et demie environ, 450 ouvriers, — la plupart étrangers, — ont commencé les travaux de terrassement des fondations de la tour Eiffel, dans le square du Champ de Mars. »

« Mais, à huit heures, trois cents nouveaux terrassiers sont arrivés, et les deux gardiens, ne pouvant s'opposer à l'entrée en masse des ouvriers, les ont laissés pénétrer dans le chantier. Là, ils ont demandé à être embauchés de suite. Il leur fut répondu qu'on ne pouvait engager de nouveaux ouvriers, les embauchages étant terminés. »

« Les trois cents ouvriers se sont alors formés en colonne, se dirigeant vers la place de l'Hôtel-de-Ville, pour protester contre l'embauchage d'ouvriers étrangers, fait par les directeurs du chantier. Leur attitude était calme. »

« Arrivés place de l'Hôtel-de-Ville, ils attendirent patiemment l'ouverture des bureaux pour adresser leur délégation à qui de droit. »

« A dix heures, on leur fit comprendre qu'ils perdraient leur temps, que personne ne pourrait recevoir leur protestation avant deux heures de l'après-midi. »

« Les protestataires se sont alors séparés, se donnant rendez-vous à deux heures sur la place, pour nommer les délégués chargés de porter au président du Conseil municipal leur réclamation. »

« Au reste, à deux heures, une cinquantaine d'ouvriers piétinait sur la place, mais il ne se produisit pas d'incident. »

**

On annonce qu'en présence du vote récent de la commission du budget sur la subvention de 400,000 francs qui leur était destinée, les évêques d'Algérie ont fait connaître au gouvernement, qui s'était proposé

de défendre cette subvention, qu'ils ne pouvaient, « dans un sentiment de dignité et de patriotisme, accepter un crédit qui donne lieu chaque année à des manifestations incompatibles avec l'honneur de leur ministère et l'intérêt de la France ».

Ils ajoutent que, « dans la situation spéciale qui leur est faite, ils préfèrent recourir de nouveau à la charité que d'accepter la continuation d'une telle amertume ».

Ils demandent donc au gouvernement « de renoncer à une pensée bienveillante sans doute, mais qui ne leur a valu jusqu'ici que des embarras nouveaux, en faisant croire aux catholiques que tous les anciens crédits leur avaient été rendus, alors que les 400 mille francs n'en représentent qu'une faible partie ».

Devant cette déclaration, le gouvernement a décidé, dit-on, de retirer sa demande de crédit.

**

Le Conseil municipal de Marseille a émis un vœu tendant à interdire aux directeurs des écoles primaires de vendre des livres et autres fournitures classiques.

**

Les six grandes compagnies de chemins de fer ont décidé à l'unanimité de ne point participer au prétendu centenaire des chemins de fer, qui donnerait à penser que la France s'est laissée notablement devancer par les autres nations. C'est l'Allemagne qui a inauguré son premier chemin de fer en 1837, dix ans après la France, où le chemin de fer local de Saint-Etienne à Roanne était exploité depuis 1828.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 janvier.

Le marché est mauvais. Les nouvelles pessimistes reprennent le dessus et la cote fléchit sur toute la ligne: 3 0/0, 80.16; 4 1/2 0/0, 108.65.

Les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier ont un bon courant d'affaires au comptant. Ces titres attirent les capitaux de placement qui veulent se soustraire aux brusques variations du marché. L'action est à 1,352, en recul de 10 fr. sur hier.

La Société Générale reste ferme à 463.75. Les achats pour compte de portefeuilles continuent malgré le recul accentué des valeurs de spéculation.

On demande les polices A B de l'Assurance Financière que leur revenu fixe et leur taux de remboursement minimum à 500 mettent à l'abri de la baisse.

Les nouvelles qui nous parviennent au sujet de l'émission de l'Ouest-Algérien sont excellentes. La clientèle de la Société Générale qui n'a eu qu'à se louer des deux affaires qui lui ont été présentées par cet établissement depuis le commencement de l'année donne avec un ensemble remarquable. Il y a lieu sans doute de procéder à une répartition.

La Banque d'Escompte qui avait sensiblement repris à 485 et 490 retombe à 478.75 sans autre raison que la faiblesse générale de la cote.

La Société de Dépôts et Comptes Courants traverse la crise sans voir ses cours entamés; on est à 600.

L'action de Panama est ferme à 397. Les actions de nos Chemins de fer fléchissent un peu. Les obligations restent fermes.

Nouvelles militaires.

La France a reçu de Berlin les renseignements qui suivent sur le nouveau fusil allemand :

« Le nouveau fusil allemand à répétition est celui du modèle Mauser perfectionné. Il vient d'être distribué aux soldats de sept corps d'armée. Au mois de mars prochain, il doit être distribué à toute l'armée. »

« Il est difficile d'en préciser la partie technique, ce fusil étant le résultat d'études faites simultanément dans les fabriques de l'Etat et à l'Ecole de guerre. »

« Ce fusil est plus court que celui en usage aujourd'hui dans l'armée allemande, et quoique la monture et le canon soient les mêmes, la hausse est un peu plus élevée. Il possède un déchargeur automatique qui fait tomber la cartouche aussitôt le coup parti. Le perfectionnement le plus important est la chambre dont le soldat doit se servir dans des cas exceptionnels, c'est-à-dire quand le commandant croit le feu à volonté nécessaire. »

« Cette chambre est formée d'un tube en acier placé dans le fût sous la culasse mobile, et chaque fois que l'arme est chargée un ressort saisit la cartouche. Un croc prend la cartouche et la pousse dans la culasse; au commandement de feu à volonté, le soldat n'a qu'à pousser un cran au côté gauche de la chambre, alors huit coups se char-

— C'est donc une affaire pressée? demanda Iriel qui venait d'entrer.

— Oh! oui, très pressée. Il s'agit des affaires d'Antoinette.

En ce moment on sonna. C'était Léonce.

Son impatience, à lui, était bien autre chose que l'inquiétude de Richard. Pourquoi ce retard? Est-ce qu'on avait des soupçons? Est-ce que cette partie allait lui échapper?... Enfin, n'y tenant plus, il s'était décidé à revenir rue Notre-Dame-des-Champs.

Richard alla ouvrir.

Iriel, par discrétion, se retira au fond de l'atelier, derrière une grande toile qu'il se donna l'air d'examiner. En apercevant Léonce, il tressaillit brusquement... puis dès qu'il l'eut entendu parler, il n'eut plus aucun doute.

— C'est lui! murmura-t-il avec une sorte d'épouvante.

Il évita de faire aucun bruit, de se laisser voir, et écouta.

Cependant Léonce pressait envers Richard un ton de reproche :

— Il y a plus de deux heures que je vous attends. Qu'est-ce que cela signifie?

— Ma mère vient de rentrer à l'instant. Je me disposais à aller vous trouver lorsque vous êtes arrivé.

— Et ces papiers, où sont-ils?

— Les voici.

Il jeta un coup d'œil rapide sur la quittance.

— C'est en règle? demanda Richard.

— Parfaitement. Adieu.

— Je vous demande pardon de ce retard.

— Bien, bien... Ne me reconduisez pas.

Il sortit précipitamment, et quelques secondes après, on entendit le roulement d'une voiture qui partait au grand trot.

— Comment connaissez-vous cet homme? demanda Iriel en s'avançant vivement vers Richard.

— Cet homme?

— Oui... Comment est-il ici? A quel titre?

— Mais c'est tout simple, fit Richard, surpris de cette question, cet homme est M. Pelletier.

— Pelletier?

— Oui, agent d'affaires, rue des Prouvaires. Ah! ça, vous le connaissez donc?

— Si je le connais! Et il a l'audace de porter encore son nom, de s'appeler Pelletier! Au fait, ce qu'il a le plus compromis autrefois, c'est son titre de vicomte de la Coudraye.

— Comment... Vicomte de la Coudraye! s'écria Richard, celui qui a perdu mon père?

— Lui-même; je l'ai reconnu, j'en suis sûr!

— Oh! malheureux!... moi qui viens de lui remettre...

— Quoi donc?

— Une quittance d'Antoinette, pour toucher sa

dot. Quatre cent mille francs; ils sont perdus!

— Ah! quelle imprudence! Mais peut-être est-il encore temps.

— Oui, vous avez raison; courons chez le notaire.

Ils sortirent ensemble précipitamment.

Mais ils n'étaient pas encore parvenus à se procurer une voiture, que déjà Léonce était rue Saint-Honoré, dans le cabinet du notaire.

Celui-ci l'attendait.

— Vous avez les pièces que je vous ai demandées?

— Les voici.

M^e X... lut le billet d'Antoinette, examina la quittance et la trouva parfaitement régulière.

— C'est bien, dit-il, je vais vous payer.

— Enfin! pensa Léonce.

Le notaire alla à sa caisse, l'ouvrit et en tira des billets de banque qu'il se mit à compter sur son bureau.

Le bruissement de ce papier excitait délicieusement les nerfs de Léonce. Jusque-là, il s'était contraint pour paraître grave; mais, au moment où le notaire avait le dos tourné, il ne put s'empêcher d'exprimer sa joie par un de ces gestes intraduisibles... Qu'on suppose le geste d'un drôle, qui vient de commettre un mauvais tour, accompagner ces mots: Allons donc! enfoncés les malins!

(A suivre.)

gent et se déchargent automatiquement. Après ces huit coups, le soldat peut recharger dix autres coups : huit dans la chambre des cartouches, un dans le bassin et l'autre dans le canon. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

L'essai de mobilisation

On lit dans l'Autorité :

« Nous avons annoncé que le ministre de la guerre avait l'intention de désigner un corps d'armée qui, au moment des manœuvres d'automne, procéderait à un essai de mobilisation générale. »

« La chose est exacte ; c'est le 8^e corps d'armée, dont le chef-lieu est à Bourges, qui doit procéder à cet essai. »

L'Agence Havas dit également :

« Le 8^e corps d'armée serait définitivement choisi, assure-t-on, pour procéder à l'essai de mobilisation qui aura lieu au mois de septembre prochain. »

Enfin, nous lisons dans un autre journal :

« Il se confirme que le 8^e corps d'armée (chef-lieu Bourges) serait désigné pour faire cette année un essai de mobilisation ; par suite, il ne prendrait pas part aux grandes manœuvres. Ce corps d'armée, possédant sur son territoire la place forte principale de Dijon et la place secondaire d'Auxonne, et ne touchant à aucune de nos frontières, conviendrait certainement à ce genre d'expérience. »

« Toutefois, en raison de la situation politique et de la nécessité qui s'impose actuellement d'éviter toute apparence de velléité belliqueuse, nous croyons qu'au dernier moment on renoncera encore à cet essai, souvent annoncé, jamais accompli. »

THÉÂTRE DE SAUMUR

On nous annonce que la prochaine représentation se composera de *Mignon*, l'un des opéras qui ont été le plus parfaitement interprétés au Grand-Théâtre d'Angers par l'excellente troupe de M. Neveu.

SAUMUR

Depuis plusieurs jours, on peut voir à l'étalage de M. Francis Voelcker, photographe, rue d'Orléans, les magnifiques cadres de photographies qui lui ont valu, à l'Exposition de Nantes, une haute récompense.

Il y a entre autres un portrait en pied du général Danloux, d'une exécution parfaite. Comme nous l'avons déjà dit dans un de nos précédents numéros, c'est une médaille d'argent grand module que M. Voelcker a obtenu.

Cette récompense fait le plus grand honneur au jeune artiste, qui, par le bon goût de ses différents travaux, a su conquérir une place des plus honorables parmi d'habiles et nombreux concurrents.

ANGERS.

Voici ce que dit le *Journal de Maine-et-Loire* à propos du rejet, à deux voix de majorité, de la proposition de M. de Châtaux par le Conseil municipal d'Angers :

« Ainsi Paul Bert qui, pendant nos malheurs de 1870, se cafcutrait et se chauffait dans une sous-préfecture au lieu de marcher à l'ennemi avec les Français de son âge ; Paul Bert, qui est allé régner au Tonkin avec 200,000 fr. d'appointements après que le danger fut disparu ; Paul Bert est digne de donner son nom à une rue de la ville d'Angers, parce qu'il était anti-clérical. »

« Quant à l'amiral Courbet, qui a remporté de brillantes victoires au Tonkin, qui ne voyait en tout que l'honneur de la France, qui a combattu jusqu'à la mort pour son pays, l'amiral Courbet ne mérite pas l'attention de notre Conseil municipal opportuniste. »

« Disons toutelois, pour être juste, que plusieurs membres de la gauche, MM. Guignard, Beucher et Méreau, ont levé la main en faveur de la proposition de Châtaux. »

« Parmi ceux qui ont emporté le vote contraire, se distinguaient au premier rang MM. Eveno et Devanlay. Si ces honorables n'ont pas été favorisés par la nature de l'éloquence de la voix, ils possèdent au

moins celle du geste. Ce n'est pas faute de volonté mais faute de taille qu'ils n'ont pu porter la main jusqu'au plafond. »

« Quand un parti possède de semblables illustrations, il a bien le droit de répudier l'amiral Courbet. »

ENSEIGNEMENT LAÏQUE

Nous lisons dans l'Anjou :

« Un de nos abonnés, qui habite une commune voisine d'Angers, nous signale un acte odieux de brutalité commis par l'instituteur-adjoint laïque du crû. »

« Pour châtier un élève dont il croyait avoir à se plaindre, ledit instituteur-adjoint n'aurait rien trouvé de mieux que de lui administrer une formidable volée de coups de poing. »

« A la suite de cette correction, tout à fait laïque, le pauvre petit a dû garder assez longtemps le lit. »

« Le père de l'enfant, justement indigné, s'empressa d'aller déposer une plainte chez le juge de paix du canton. »

« Nous verrons quelle suite sera donnée à cette affaire, et, s'il y a lieu, nous nommerons l'instituteur adjoint en question, au risque de lui procurer de l'avancement. »

« Quant au père de famille dont le fils a été maltraité, nous lui reprocherons vivement de ne pas avoir administré à l'ignoble pédant la râclée très gratuite et éminemment obligatoire à laquelle il avait droit... »

« Ah ! s'il s'agissait d'un instituteur congréganiste, quel beau tapage feraient les frères et amis ! »

Bal par souscription. — Un Bal sera donné au profit des pauvres, le samedi 12 février, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville d'Angers.

Le prix de la souscription est de 10 francs par cavalier ; 20 francs pour une famille.

Les souscriptions seront reçues à la Mairie (Bureau de bienfaisance), tous les jours de 4 heures à 4 heures, à partir du lundi 24 janvier.

La lettre d'invitation sera exigible à l'entrée pour les personnes qui n'auraient pu à temps retirer leurs cartes en versant leur cotisation.

CHATELLERAULT. — Mercredi soir, à 6 heures, M. Triboulin, directeur de l'usine à gaz, apprenant qu'il venait d'être révoqué, s'est brûlé la cervelle.

Il laisse une veuve et deux enfants.

MORT DU « CANDIDAT HUMAIN »

Le célèbre Adolphe Bertron, dit le *candidat humain*, vient de mourir à Paris à l'âge de 82 ans.

Bertron était un fort brave homme, très inoffensif, mais absolument maniaque. Depuis 1857, il s'était présenté à toutes les élections législatives, en publiant des programmes plus grotesques les uns que les autres et dont tout le monde riait.

Possesseur d'une belle fortune, Bertron aimait à faire le bien et donnait beaucoup aux pauvres...

Il était né à La Flèche, avait été élève des collèges d'Angers et du Mans, et du séminaire de Précigné, puis était entré à l'École militaire de La Flèche.

Décidément la troupe du Grand-Théâtre de Lyon ne se complètera pas cette année. On écrit de cette ville à la date du 24 janvier :

« Les représentations se continuent aussi ternes et aussi dépourvues d'intérêt qu'elles peuvent l'être avec une troupe médiocre et incomplète. Notre ténor Massart subit tous les chocs avec une grâce remarquable : un jour il faut qu'il chante *Martha* par complaisance, le lendemain c'est le *Prophète*, puis on le fait appeler au milieu de *Faust* pour remplacer Jourdain qui ne peut plus continuer, et tous les jours ainsi. Voilà la situation telle qu'elle est avec une subvention de 350,000 fr. ! »

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche prochain 30 janvier, le 270^e Concert populaire sera donné avec le concours de M. H. LAMBERT, basson, ex-professeur du Conservatoire de Besançon, qui exécutera la Fantaisie pour basson, avec accompagnement d'orchestre, de Jancourt.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Sylvana

L'Echo Saumurois a consacré, dans ses précédents numéros, quelques articles à Sylvana et fait connaître le mérite de cette œuvre magistrale. Ces appréciations nous dispensent d'en faire une nouvelle étude. Il nous suffira de dire que Weber a cette flamme poétique, ce sentiment lyrique, ce coloris, cette nouveauté de forme et d'idées qui constituent le musicien de génie. Il a surtout le rythme, qui est l'expression du mouvement, des harmonies et des successions d'accords qu'on ne pourrait supporter sans le concours de ce nerf de la vie.

On trouve dans Sylvana des pages superbes, dignes d'être comparées à tout ce que nous connaissons de plus gracieux et de plus hardi du célèbre compositeur ; c'est bien son harmonie légère et délicate et ses ingénieuses combinaisons d'orchestre. Il a semé à profusion des morceaux vifs et courts qui sont réunis entre eux par le fil du dialogue ; c'est une succession de tableaux champêtres où domine la note gaie, sauf dans le finale du quatrième acte, et où circule le rythme ternaire de la valse. Comme Sylvana est muette, ses pensées sont traduites par l'orchestre, qui fait vibrer en accords rêveurs toutes les cordes du sentiment et de la passion. Puis lorsque la jeune sauvageonne amoureuse est remplacée par la gitana, qui vient babiller avec ses jambes, l'orchestre multiplie ses fines broderies et ses arabesques capricieuses autour des plus ravissants motifs de danse.

L'exécution a été des plus brillantes, et tous les interprètes se sont montrés à la hauteur de leur tâche. Dans la salle, au foyer, dans les couloirs, nous avons entendu la même appréciation : tous louaient la musique et les artistes qui l'interprétaient.

M^{lle} Lebec-Espigat a chanté le rôle d'Hélène avec âme, avec énergie et avec goût ; elle a été charmante dans les parties qui expriment de la grâce et une tendresse contenue ; elle a eu de l'ampleur dans les passages où il faut émouvoir par la passion dramatique. Le récitatif et l'air, *Plus d'espoir, c'en est fait*, ont été dits par elle avec une douceur et un éclat qui ont transporté le public.

Le rôle de Zina a permis à M^{lle} Guilbert de montrer tout ce qu'il y a chez elle de grâce, de charme, de naturel, de bonne humeur, de vivacité spirituelle. Sous les traits de la suivante, elle a été une comédienne piquante, et sa voix, qui était d'une fraîcheur admirable, a dit ses divers morceaux avec autant d'expression que de naturel. Dans les couplets, *Que le ciel soit béni*, elle a enlevé tous les suffrages par la délicatesse de son chant et la finesse de son esprit.

M^{lle} Lecerf a été remarquable par la vérité et l'énergie avec lesquelles elle a mimé le rôle de Sylvana, dans lequel elle s'est montrée comédienne aussi dramatique que danseuse accomplie ; elle a charmé le public par la grâce séduisante avec laquelle elle a dansé les légères tarentelles, la valse du voile et celle du tambour de basque.

M. Neveu, qui a un des plus beaux organes qu'on puisse entendre, a chanté le rôle de Krips avec une grande ampleur, un accent dramatique et un style achevé. Sa voix pleine et sonore a bien fait vibrer l'air, *On vante mon audace*, et dans les couplets, *Qu'il pleuve ou qu'il grêle*, il a su tracer avec une netteté parfaite le contour de la phrase musicale et présenter la richesse mélodique de ce morceau sous son meilleur jour. Dans le duo avec Rodolphe, *Tu m'as compris*, dans celui qu'il soupire avec Zina, et dans les autres morceaux d'ensemble, sa voix s'est admirablement mariée à celles de ses émules pour se fondre en un tutti harmonieux d'un charme extrême.

M. Bailly, notre sympathique ténor, s'est surpassé dans le rôle de Rodolphe ; jamais cet artiste n'avait été si bien en voix, et l'on sentait que son âme vibrerait dans chaque note. C'est avec une sensibilité profonde et vraie, et d'une voix pénétrante, qu'il a attaqué le motif : *Hélas ! ce doux espoir*, et son chant est si doucement, si délicatement ému dans la mélodie : *Pardonne-moi, ma bonne et sainte mère, qu'il vous ravit*. Ce délicieux morceau, *Au malheureux déshérité*, qu'il a dit avec M. Neveu, a été vivement applaudi. Les autres parties de son rôle, il les a chantées avec une rare énergie, une chaleur passionnée et une profondeur de sentiment qu'on ne lui aurait pas soupçonné.

M. Nury a été plein de distinction dans le personnage du comte Albert ; il a chanté son rôle avec une voix mâle, ferme et vibrante, joignant la grâce à la force, le fini du style à l'entente des nuances. Sa romance, *Ma femme est un modèle*, dont la mélodie est si pure et si douce, a été dite par lui avec une suavité et une simplicité exquis.

M. Norval a eu de beaux sons, une voix éclatante et bien accentuée dans le rôle du duc Mathias ; il a dit avec une belle expression le morceau du couronnement ; il a fait preuve d'une grande puissance dramatique dans la scène de la malédiction, et dans le trio, *Que cette voix si chère*, il a rendu sa partie avec beaucoup de sentiment.

M. Mallet, dans le personnage du bohémien Melchior, est un comédien de talent qui a ému le public par sa diction chaleureuse et son jeu entraînant.

Chacun de ces artistes a été à plusieurs reprises salué des applaudissements les plus chaleureux et les plus unanimes.

L'invitation, habilement orchestrée, a produit en grand effet, et le ballet, dans lequel se sont distinguées M^{lles} Alexandre et Ricci, a causé un vif plaisir aux amateurs de chorégraphie.

Les chœurs ont bien marché et l'orchestre, conduit en maître par M. Lelong, a joué avec une précision et un entrain admirables. Que notre habile chef reçoive nos félicitations, et que l'approbation unanime des assistants le dédommage de tous les soins et de toute la peine qu'il se donne pour conduire ses exécutants vers la perfection. M. Meiners mérite aussi une mention pour la manière dont il tient le piano : savoir bien accompagner et soutenir le chant est un talent qui n'est pas donné à tous les pianistes. Enfin, les décors sont soignés et les costumes sont magnifiques. M. Neveu nous a fourni une nouvelle preuve de son bon goût et de son sentiment artistique.

Danger écarté

Montluçon (Allier). Je souffrais depuis vingt-cinq ans d'une gastralgie des plus terribles, je ne mangeais plus rien, le peu que je prenais je le vomissais ; je me croyais perdu. Grâce aux Pilules Suisses à 1 fr. 50, je vais de nouveau très bien et j'ai très bon appétit. Duboussé père. Législation de la signature par M. le maire.

LETTRE DE M. L'ABBÉ SENTEIN, curé à Illartein, canton de Castillon (Ariège) : à Monsieur le Directeur de la Pharmacie Continentale de Paris : « Monsieur le Directeur, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la somme de trente francs, montant des dix boîtes de Pilules et des dix flacons de Dragées Russes. Ma provision est complètement épuisée et on ne cesse de m'en demander encore ; c'est vous dire que l'emploi des Dragées Russes pour les maladies de poitrine, et des Pilules Russes pour les maladies d'estomac, de foie et d'intestins, est d'une efficacité réelle, incontestable, et que là où l'on n'a pu obtenir avec tous les autres remèdes aucune amélioration, les Pilules et les Dragées Russes ont remporté un plein succès. » Illartein, 14 janvier 1887. »

M. DOUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — prévient les amateurs de *Choucroute*, qu'il va, sous peu de jours, en recevoir un envoi de Strasbourg.

L'Eau Gorlier

parfume et assouplit la Peau sans la graisser, lui donne un velouté naturel, et fait disparaître Crevasses, Gerçures, Hâle et Irritations.

2 fr. 50 LE FLACON et 1 fr. 50 LE 1/2 FLACON.
Dépôt : MACHET, 1, rue d'Orléans.

A CÉDER DE SUITE

Après fortune faite

Le Café de Bordeaux

Situé à Cholet

S'adresser, pour traiter, à M. MÉTAYER qui l'occupe. (13)

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 38, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie}, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Baux-Fortes, Gravures en Couleur, etc.

AU MEILLEUR PRIX QUI CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE

FRANCS D'ACQUISITION. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^{es} Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M^e CHASLES, notaire à Angers.

Vente aux Enchères Publiques

Sur conversion de saisie immobilière, DE DIVERS

IMMEUBLES

Comprenant notamment :

LE VIEUX CHATEAU

ET LA

Propriété du Pinpéan

AVEC SES DÉPENDANCES

Consistant en : bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, grande et petite avenues, terres et vignes,

Plusieurs autres propriétés, terres labourables, prés, vignes, bois et landes,

Le tout situé communes de Grézillé et de Chemellier.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de M. Paul Robin, expert-comptable à Angers, agissant en qualité d'administrateur séquestre de la succession de dame Louise Baudron, veuve de feu M. Grégoire Bordillon, en son vivant propriétaire, rue Tarin, 31, à Angers, sur M. Urbain-Pierre Cailteau, propriétaire et expert à Grézillé, et par jugement en date du 18 novembre dernier, le Tribunal civil de Saumur a ordonné la conversion de la saisie en vente volontaire, par devant M^e CHASLES, notaire à Angers, après l'accomplissement des formalités légales.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e CHASLES, notaire sus-nommé :

Pour les Immeubles situés commune de Grézillé, à la mairie de cette commune, à midi, les **Dimanches 6 et 13 février 1887** ;

Et pour les Immeubles situés commune de Chemellier, à la mairie de cette commune, à midi, les **Lundi 14 et Mardi 15 février 1887, et jours suivants, s'il est nécessaire.**

Ces Immeubles seront mis en vente en **91 lots**, sur la mise à prix totale de..... **185,250 fr. 63**

Saumur, le 18 janvier 1887.

Pour extrait : Louis ALBERT.

A CÉDER DE SUITE
à Angers,
Magasin de Confection-Pâtisserie
Situation exceptionnelle.
Conditions avantageuses.
S'adresser à M. ROBIN, expert-comptable, rue de la Roë, 36, à Angers. (56)

A LOUER IMMÉDIATEMENT
Rue d'Orléans, 73,
Pour Monsieur et Dame seuls, Monsieur seul ou Dame seule,
Grand BALCON au premier étage, composé de deux chambres neuves, tapissées, parquetées et cirées, d'une cuisine et d'un petit cabinet de décharge ; lieux à l'anglaise, eau de Loire, care et grenier.
Ces appartements sont situés sur le passage du tramway, au centre de la plus belle rue de la ville de Saumur, très fréquentée par les promeneurs et les équipages. (57)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.
A LOUER
Pour le 1^{er} Janvier 1890,
UNE MAISON
Avec Atelier de Photographie
Rue d'Orléans, n° 50,
Occupée actuellement par M. COUË.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M. ERNOULT, négociant à Montsoreau. (718)

CHANGEMENT DE DOMICILE
La PHOTOGRAPHIE Victor COUË sera transférée rue d'Orléans, 57, en face celle occupée actuellement. (729)

A VENDRE A L'AMIABLE
Un Immeuble en bâtiment
Longueur 60 mètres,
En un, deux ou trois lots,
Bonne position, au Pont-Fouchard.
Toutes facilités de paiement.
S'adresser à M. AUBAN-COULON.

ON DEMANDE des sous-agents sérieux pour représenter une bonne Compagnie d'Assurances, à Saumur et dans les cantons de l'arrondissement.
S'adresser à M. BEDANE, 30, rue Saint-Léonard, à Angers. (58)

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

Presque pour rien !
Nous envoyons à tout le monde, aussi longtemps que le stock n'est pas épuisé, un magnifique service de table en argent imité, d'une blancheur inaltérable et inusable au prix de 25 fr., franco dans toute la France.
6 couteaux avec excellentes lames en acier. 12 (6 cuillers et 6 fourchettes). 24 (12 cuillers à café et 12 cuillers à moka). 12 (6 coquetiers magnifiques et 6 cuillers à œufs).
6 (porte-couteaux). 2 (1 louche et 1 cuillère à lait). 2 (1 sucrier et 1 théière). 2 candélabres de salon d'un bel effet.
66 pièces. — Ces 66 pièces, dont la valeur était de 100 fr. précédemment, pour seulement 20 fr. — Si la marchandise ne convenait pas, l'argent serait retourné de suite ; toute commande peut donc être faite en confiance. — Poudre à nettoyer, 25 cent. le paquet ; envoi contre remboursement ou au comptant. Adresser les commandes à la
Maison universelle d'exportation de S. Klekner à Vienne, Hernalis 98.

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie
M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité, livrés par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

EAU MINÉRALE NATURELLE
VICHY
Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTEVILLE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire : PARIS, 2, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.
Saumur, Imp. P. GODET.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JANVIER 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	80 63	80 25	Est	790	785	Obligations.			Gaz parisien	515	513 50
3 % amortissable	84	83 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1240	1235	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	532	525	Est	386	383
3 % (nouveau)	104 90	104 75	Midi	1140	1125	— 1865, 4 %	528	524	Midi	389	389 50
4 1/2 % (nouveau)	109 10	108 65	Nord	1530	1535	— 1869, 3 %	409	408	Nord	395	393
Obligations du Trésor	107 50	107 50	Orléans	1333	1320	— 1871, 3 %	320 50	304 75	Orléans	392	394
Banque de France	4205	4210	Ouest	880	878 75	— 1875, 4 %	520	514	Ouest	390	389
Société Générale	463 75	460	Compagnie parisienne du Gaz	1462 50	1462 50	— 1876, 4 %	518 25	526	Paris-Lyon-Méditerranée	390	389
Comptoir d'escompte	1035	1025	Canal de Suez	2000	1990	Bons de liquid. Ville de Paris	529	528	Paris-Bourbonnais	388 50	388 50
Crédit Lyonnais	567 50	555	C. gén. Transatlantique	505	505	Obligat. communales 1879	479	479	Canal de Suez	585	583
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1375	1360	Russe 5 0/0 1870	101 75	101 50	Obligat. foncières 1879 3 %	477 50	477 50			
Crédit mobilier	267 50	267 50				Obligat. foncières 1883 3 %	378	377			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16 5 34
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13 8 30
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26 8 43
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32 8 49
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 39 8 56
Montreuil (a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52 9 08
— (dép.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58 9 11
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23 9 37
Loudun	»	8 10	»	»	3 16	2 52 9 52
Poitiers	»	10 33	»	10 40	»	» 12 12

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	6 53	»	4 16	»	8 34
Saumur (état)	6 50	8 31	4 13	»	8 30
Nantilly	7 03	8 37	4 20	»	8 43
Montreuil (a)	7 29	9 19	4 52	»	9 08
— (dép.)	7 34	9 29	5 2	4 21	10 10
le Vaudeinay	7 43	9 40	5 11	5 17	10 11
Baugé	7 58	9 50	5 20	5 44	10 22
Doué	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5
Vivry	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»
Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»
Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 43
Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32

LIGNE D'ORLÉANS							
SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 42
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»
St-Clement	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	3 43	7 41	»
La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	2 01	3 52	7 50	11 13
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33	11 52

SAUMUR — BOURGUEIL						
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir				
Saumur	8 21	»	»	12 50	6 15	»
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	»	3 56	9 11
Bourgueil	9 07	3 23	7	1 30	4 24	10 09
— (dép.)	6 57	9 45	1 1	2 23	5 02	9 54
Brézé s.-Cyr	7 18	10 08	»	2 38	5 17	10 09
Varr.-Chacé	7 27	10 22	»	2 46	5 24	10 17
Nantillyhalte	7 34	10 29	»	2 51	5 29	10 22
Saumur (état)	7 45	10 42	»	3 02	5 38	10 30
Saumur (orl.)	7 47	»	1 28	3 01	5 40	10 58

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	9 26	4 34	»	7 43	4 41
Port-Boulet	8 40	12 20	6	8 10	5 02
Chinon	9 04	12 50	7 24	8 10	5 02

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON					
STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Chât.-d-Loir	10 24	12 09	1 52	6 34	12 33
Noyant-Méon	11 27	12 57	3 10	7 38	1 23
Vernantes	11 49	»	3 39	8	»
Blou	»	»	3 11	8 11	»
Vivry	12 10	»	4	8 20	»
Saumur (orl.)	12 22	1 35	4 11	8 30	2 01

COFFRE-FORT
DE LA
MAISON HAFFNER AÎNÉ
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire.
PAUL GODET
IMPRIMEUR, SAUMUR.